

Pantin, le 2 Décembre 2016

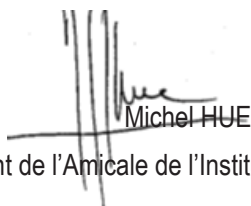
Chères adhérentes, chers adhérents,

Depuis maintenant 5 ans, dans le cadre des « Centimes solidaires », la Mutuelle reverse au profit des personnes en situation de handicap les centimes issus de vos remboursements.

Ces fonds permettent année après année, d'accompagner l'action sociale, culturelle, pédagogique ou sportive menée par l'Institut les Cent Arpents, au profit des personnes hébergées par l'Institut à Saran, dans la périphérie d'Orléans.

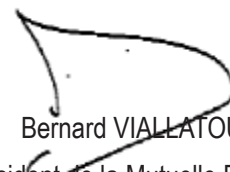
Cet accompagnement et le soutien apportés aux différents projets favorables à la qualité de vie et à l'épanouissement des résidents témoignent de l'attention que vous leur portez et nous vous remercions de votre générosité et de votre adhésion au processus de collecte des centimes solidaires.

Merci de votre attention et de votre soutien.



Michel HUE

Président de l'Amicale de l'Institut « Les Cent Arpents »



Bernard VIALLATOUX

Président de la Mutuelle BNP Paribas

\*\*\*\*\*

A ne pas renvoyer si vous êtes déjà participant à l'opération

## Coupon Centimes Solidaires

retourner à : Mutuelle du Groupe BNP Paribas  
CKA01A1 - 3, 5, 7, rue du Général Compans - 93500 PANTIN

Nom : ..... N° d'adhérent : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Je marque mon accord (et celui de mes ayant-droit éventuels) pour que soient prélevés dès à présent les centimes après la virgule, sur chaque virement de remboursement qui sera crédité par la Mutuelle sur mon compte bancaire. Cet engagement sera renouvelé chaque année par tacite reconduction et dénonçable par simple lettre adressée à la Mutuelle. Les sommes recueillies seront transférées à l'Amicale de l'Institut «Les Cent Arpents» et feront l'objet d'un reçu fiscal annuel (à partir de 10 € versés) qui me sera adressé au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année civile suivante.

Les données personnelles figurant sur le présent bulletin d'adhésion ne seront utilisées par la Mutuelle du Groupe BNP Paribas responsable du traitement qu'aux fins de réalisation du prélèvement. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification et d'opposition dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux Fichiers et aux Libertés, en vous adressant à : fas@mutuelle.bnpparibas.fr.

La constitution du dossier des donateurs à l'Amicale de l'Institut «Les Cent Arpents» a été déclarée à la CNIL et peut faire l'objet d'une consultation à tout moment.

Date

Signature de l'adhérent

### L'Institut «Les Cent Arpents» en quelques mots

«L'institut «Les Cent Arpents» est un complexe d'établissements et de services médico-sociaux situé à Saran, près d'Orléans. L'Institut est géré par une association Loi 1901, à but non lucratif, fondée le 6 juillet 1981 par la Société mutualiste du personnel de la BNP (aujourd'hui Mutuelle du Groupe BNP Paribas). La mission de l'Institut est d'offrir un accompagnement de qualité aux personnes handicapées.

#### Les différentes actions menées visent à favoriser:

- L'autonomie des personnes en lien avec leurs aptitudes
- L'amélioration ou la maintien de leurs potentiels
- Le développement de leur compétences